

# RAPPORT ANNUEL 2021



GROUPE  
CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

---



André LORIEU  
Président Fédéral



Jean-Pierre MORIN  
Directeur Général

Nous nous souviendrons de l'année 2021 comme de la deuxième année de la crise sanitaire, mais d'une année de crise différente malgré tout. En effet, nous avons appris à vivre avec, et les enseignements tirés de l'année 2020 nous ont fait gagner encore davantage en agilité et en réactivité pour continuer à assurer **un service de qualité auprès de nos clients et sociétaires** tout en protégeant la santé des collaborateurs.

Notre meilleure récompense est d'ailleurs la satisfaction exprimée par nos clients : **88 % d'entre eux sont satisfaits du Crédit Mutuel Océan.**

Portés par nos valeurs, **l'humain, la confiance et la responsabilité**, nous avons poursuivi la mission qui nous anime au quotidien : **nous engager durablement aux côtés de tous**. Nous avons concrétisé les projets de vie de nos clients, nous avons accompagné les entreprises et les professionnels fragilisés par la crise, nous avons soutenu le monde associatif, nous avons encouragé les initiatives audacieuses qui dynamisent la vie locale, **nous avons contribué au développement harmonieux de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.**

**Les excellents résultats financiers** du Crédit Mutuel Océan pour l'année 2021 permettent de **renforcer la solidité** du groupe dans un contexte qui demeure incertain. Cette solidité financière est un atout majeur pour permettre à l'entreprise de relever **les défis** qu'elle s'est fixés dans le cadre de son plan stratégique *Ensemble, construisons demain* :

- **être utile**, pour satisfaire pleinement les attentes des clients ;
- **être proche**, pour que chaque client dispose, près de chez lui, d'un conseiller personnel joignable par tous les canaux de communication ;
- **être performante**, pour préserver un modèle mutualiste au service du territoire.

En 2021, nous avons œuvré collectivement pour répondre à ces défis et nous vous invitons à découvrir quelques exemples d'actions dans notre rapport annuel.

Merci à nos **640 000 clients** pour leur confiance. Merci aux **1500 collaboratrices et collaborateurs**, ainsi qu'aux **1200 administratrices et administrateurs** pour leur implication tout au long de l'année dans la réussite de notre projet commun. Merci à tous nos partenaires pour la richesse de nos collaborations, qui nous font grandir mutuellement.

# QUI SOMMES-NOUS ?

Le Crédit Mutuel Océan est un acteur bancaire mutualiste de référence dans les départements de la **Charente-Maritime**, des **Deux-Sèvres** et de la **Vendée**.



**180**  
POINTS DE VENTE



**1 482**  
SALARIÉS



**1 254**  
ADMINISTRATEURS



**640 779**  
SOCIÉTAIRES  
ET CLIENTS



## DIRECTION GÉNÉRALE

### Jean-Pierre MORIN

Directeur Général

### Patrick JEAN

Directeur Général Adjoint et Directeur Engagements, Recouvrement et Secrétariat Général

### Sébastien BAUDELET

Directeur Général Adjoint et Directeur des Réseaux

## MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

### Sylvie RETAILLEAU

Directrice Ressources Humaines

### Stéphane NAVARRE

Directeur Financier

### Jérôme PARENT

Directeur Communication, Marketing et Organisation

### Christelle MAGIS

Direction Risques, Conformité et Contrôle Permanent

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

### ANDRÉ LORIEU

Président fédéral

### GÉRARD BALLESTEROS

Vice-Président et Président de secteur

### FRANCIS DELIGNÉ

Administrateur, Président de secteur

### JEAN-MARIE FONTENAUD

Administrateur, Président de secteur

### JEAN-MARC FOUQUET

Administrateur, Président de secteur

### ROBERT JEANNEAU

Administrateur, Président de secteur

### DOMINIQUE PRIOUZEAU

Administratrice, Présidente de secteur

### PHILIPPE RIAN

Administrateur, Président de secteur

### MICHEL PORCHET

Représentant du CM OCEAN Agri au Conseil d'administration de la Fédération

Christian BARREAU

Yves BATY

Véronique BENOIST

Hervé BENOITEAU

Anne BESSIÈRE

Patricia COUTAND-RAPIN

Christian COUTY

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

Sylvie DEZAFIT

Martine GAILLOU

Marie-Claude JOLIVET

Catherine LE MER

Hélène LUSSAULT

Jérémy MABIT

Jacques RUCHAUD

Catherine SOUCHET

Jean-Louis TERRADE

Michel THIBAUD

Jean-Charles VASSEUR

Teddy VEZIN

René VIAUD

Francine VRIGNON

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE FÉDÉRALE

### ANDRÉ LORIEU

Président fédéral

### GÉRARD BALLESTEROS

Vice-Président

Véronique BENOIST

Hervé BENOITEAU

Olivier CONOT

Patricia COUTAND-RAPIN

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

Francis DELIGNÉ

Martine GAILLOU

Hélène LUSSAULT

Jérémy MABIT

Christine MOUNIER

Laurence PETIT

Philippe RIAN

Catherine SOUCHET

Teddy VEZIN

## SIÈGE SOCIAL : CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL Océan

34 rue Léandre Merlet  
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex



[www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr)



Application mobile  
Crédit Mutuel



Crédit Mutuel Océan



Crédit Mutuel Océan



Territoire d'émotions



## UNE BANQUE QUI S'ENGAGE DURABLEMENT AUX CÔTÉS DE TOUS



## UNE BANQUE UTILE À SES CLIENTS DU TERRITOIRE

### > DE NOUVELLES OFFRES AU SERVICE DES CLIENTS

- **L'OFFRE PARTENAIRE IMMO pour vendre un bien immobilier en toute confiance**

Pour aller toujours plus loin dans l'accompagnement des projets, le Crédit Mutuel propose désormais de mettre ses clients en relation avec un partenaire immobilier dans le cadre de la vente d'un bien.

> EN SAVOIR PLUS <



- **INSTALL'AGRI : l'offre à l'installation en agriculture**

Avec cette nouvelle offre lancée en janvier 2021, le Crédit Mutuel accompagne et conseille les agriculteurs dans leur parcours à l'installation et tout au long de leur activité professionnelle. Install'Agri propose une offre sur mesure qui regroupe diverses solutions : financement, épargne, assurance, services bancaires du quotidien et des partenariats différenciants.

> EN SAVOIR PLUS <

**Install'Agri**

## 39 agriculteurs accompagnés avec Install'Agri en 2021.

Quelques exemples de partenariat :

### Ohé la Terre

En Vendée et sur les territoires alentour, le fonds de dotation soutient les projets menés par les agriculteurs en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes.



### Be Api

Le Crédit Mutuel propose une prise en charge partielle du diagnostic des sols.



### Promus

Un accès gratuit aux services de Promus, plateforme gratuite de vente en ligne des produits des agriculteurs.



## > LA FIN DES FORMALITÉS MÉDICALES POUR L'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Fin 2021, le Crédit Mutuel crée la surprise et devient le premier acteur bancaire à supprimer le questionnaire de santé pour ses clients fidèles dans le cadre de l'achat de la résidence principale. Dès lors, ces derniers ne font plus l'objet de surprimes ou exclusions liées à leur état de santé.

Le Crédit Mutuel signe ainsi son engagement pour l'égalité face à la santé et l'accès à la propriété pour tous.

## > DES DISPOSITIFS PUBLICS POUR FAIRE FACE AU CHOC ÉCONOMIQUE DE LA CRISE SANITAIRE

- **PGE**

Lancé en 2020 en pleine crise sanitaire, le **Prêt Garanti par l'État**, ou PGE, est un dispositif exceptionnel mis en place par le gouvernement pour soutenir le financement bancaire des entreprises. En 2021, le Crédit Mutuel a poursuivi son engagement auprès des entreprises en accordant **44,4 millions d'euros** dans le cadre du PGE.

- **PPR**

Le **Prêt Participatif Relance**, venu compléter le dispositif de soutien aux entreprises en 2021, permet de financer, dans la durée, des opérations d'investissement ainsi que des projets de développement.

## > L'OPÉRATION «TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ» POUR FINANCER LES PROJETS DES ASSOCIATIONS

Pour la deuxième année consécutive, le Crédit Mutuel Océan a lancé l'opération « Territoire de solidarité » en partenariat avec HelloAsso. Il s'agit d'une plateforme de collecte de dons mise en place en faveur des associations afin de les aider à financer leurs projets locaux.



# 498

ASSOCIATIONS  
PARTICIPANTES

# 1487



GÉNÉREUX  
DONATEURS



# 134 845

EUROS COLLECTÉS

Merci 



### NOUVEAUTÉ 2021

Les collaborateurs et les administrateurs du Crédit Mutuel Océan ont également pu soutenir une association qui leur tenait à cœur, la promouvoir en interne et collecter des dons grâce à une enveloppe mise à disposition par l'entreprise.

Au total, **95 collaborateurs et administrateurs** ont porté le projet d'une association et **15 000 €** ont été répartis entre les associations soutenues.

## > LE CRÉDIT MUTUEL RÉCOMPENSÉ POUR LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS AUX CLIENTS



[Les trophées de la banque  
Qualité 2022](#)

## UNE BANQUE PROCHE

### > UNE BANQUE QUI RECRUTE POUR MAINTENIR SES AGENCES À PROXIMITÉ DE SES CLIENTS

Avec **117 collaboratrices et collaborateurs** recrutés en CDI en 2021, le Crédit Mutuel Océan poursuit sa dynamique de recrutement pour enrichir les équipes **de ses 180 agences** en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et en Vendée. En tant que banque de **proximité** au service du territoire, le Crédit Mutuel Océan tient à renforcer **le lien humain** en maintenant ses agences et ses effectifs.

En 2021, **deux job dating** ont été organisés par le Crédit Mutuel Océan à Niort (79) et à Rochefort (17). La Direction des Ressources Humaines est allée sur le terrain, à la rencontre des candidats, pour recruter des Conseillers commerciaux en local.

**35 alternants** ont également rejoint les équipes à la rentrée de septembre 2021 pour un an de formation au métier de Chargé de clientèle.



collaboratrices et collaborateurs  
recrutés en CDI en 2021



[Meilleurs employeurs 2022](#)

### > UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR RENFORCER LA DIMENSION MUTUALISTE

Depuis le 20 mai 2021, les conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse fédérale se tiennent séparément afin que chaque entité puisse se concentrer sur son domaine d'expertise :

- d'un côté, **la Fédération est l'organe politique** qui fait vivre le mouvement mutualiste dans les caisses locales ;
- de l'autre côté, **la Caisse fédérale est l'organe financier**, l'établissement de crédit soumis aux exigences des autorités de tutelle.

## > LA MISSION DE L'ADMINISTRATEUR SOUS LES PROJECTEURS

En 2021, le Crédit Mutuel Océan a invité ses sociétaires-clients à rejoindre l'aventure mutualiste en devenant administrateur ou administratrice de caisse locale.

À cette occasion, l'entreprise a fait la lumière sur cette mission qui mêle utilité locale, relations humaines et solidarité. Un maillon essentiel pour créer le lien entre les habitants et la banque :



ont souhaité postuler pour devenir administrateur de caisse locale.

## > LES ÉVÉNEMENTS « RETROUVONS-NOUS » POUR RENOUE LE CONTACT AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Acteur du territoire, le Crédit Mutuel Océan a pour moteur l'échange, le partage, le collectif et le bien vivre ensemble. Après une période sanitaire fragile, il tardait au groupe de réunir **les professionnels et associations** qui se mobilisent pour dynamiser le territoire.

Les 15 et 16 octobre, chaque agence a donc pu organiser des événements, les « Retrouvons-nous », afin de permettre aux acteurs locaux de se reconnecter et de partager l'actualité du territoire.



ont été organisés sur tout le territoire.

## > LES ENVELOPPES SOLIDARITÉ POUR AIDER DES CLIENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ

Chaque caisse du Crédit Mutuel Océan dispose d'une enveloppe solidarité afin d'aider ponctuellement des clients qui font face à des difficultés. Par exemple : une aide pour financer un véhicule et permettre ainsi à un client de retrouver le chemin de l'emploi.

**160 710 €** ont été accordés en 2021.

## > DES PARTENAIRES LOCAUX TOUJOURS AUSSI NOMBREUX

Le Crédit Mutuel Océan est une banque engagée auprès des acteurs du territoire et soutient de nombreux partenaires dans les domaines sportif, culturel et solidaire.

- **6 000 associations partenaires** en 2021 et **2,9 millions d'euros versés** pour les accompagner.

Parmi les nombreux exemples de partenariats en 2021 on peut citer :

### En Charente-Maritime :

- > **Grand Pavois de La Rochelle** : un salon nautique international pour les passionnés de plaisance et de loisirs nautiques.
- > **US Saintes Handball** : un club qui est la vitrine sportive nationale de la ville de Saintes et du territoire.



### Dans les Deux-Sèvres :

- > **Festival au village de Brioux-sur-Boutonne** : un spectacle de cirque contemporain sous chapiteau.
- > **Maraisthon** : le marathon du Marais poitevin au départ de Coulon.



### En Vendée :

- > **Les Saisonales** : un concept novateur d'hébergement provisoire pour personnes âgées en Vendée.
- > **La Roche Vendée Basket Club** : équipe fanion du basket-ball vendéen qui évolue sur la scène européenne et est attachée à former les championnes de demain.



associations partenaires.

- 2021 marque 20 ans de partenariat avec le monde de la musique

Il y a 20 ans déjà, le Crédit Mutuel commençait son histoire avec le monde de la musique en donnant pour la première fois le LA aux Victoires de la Musique.

Preuve de cet engagement, le Crédit Mutuel Océan s'associe à de nombreux événements musicaux sur son territoire :

Les Francofolies de La Rochelle, le Festival de Poupet à Saint-Malo-du-Bois, Nouvelle(s) Scène(s) à Niort, FreeMusic à Montendre...



## > LANCEMENT D'UN WEBINAIRE PRO SUR L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

Le Crédit Mutuel Océan a créé son tout premier webinaire à destination des professionnels en novembre 2021. L'objectif ? Offrir du conseil aux professionnels et entreprises sur le sujet du numérique. Première thématique abordée : « Le Web : une opportunité pour booster ses ventes, son commerce, son activité. »

**470 vues** comptabilisées pour le premier numéro du Webinaire Pro



VISIONNER LE WEBINAIRE

Le Webinaire  
DES PROS

Crédit Mutuel



[www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr)

## UNE BANQUE PERFORMANTE

### > LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE FORMATION SUR LA VITICULTURE POUR RÉPONDRE À LA SPÉCIFICITÉ DU TERRITOIRE

La Charente-Maritime et les Deux-Sèvres abritent de nombreux viticulteurs produisant du cognac, une spécificité locale. Pour offrir un accompagnement toujours plus personnalisé aux clients exploitants, une formation sur mesure a été créée par le Crédit Mutuel Océan pour permettre aux Chargés de clientèle professionnels de gagner en expertise dans le domaine de la viticulture.



### > UNE BANQUE QUI MISE SUR LES TALENTS DES FEMMES ET DES HOMMES

Le Crédit Mutuel Océan accompagne et forme 100 % de ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre d'être acteurs de leur carrière et de maintenir leur employabilité.

**65 000 heures de formation** suivies en 2021, soit 44 heures par collaborateur en moyenne.

**31 % des collaborateurs** ont pu profiter d'une mobilité en interne afin d'évoluer dans leur métier, de changer de lieu géographique ou tout simplement de donner un nouveau souffle à leur carrière.

**100 % des collaborateurs** ont été conviés au lancement du nouveau plan à moyen terme « *Ensemble, construisons demain* ». Le Comité de direction est parti à leur rencontre sur tout le territoire afin de répondre aux questions de chacun sur la stratégie de l'entreprise. Les fondations de ce nouveau plan stratégique sont les fruits d'un travail collaboratif.



C'est le taux de  
qualité de vie  
au travail 2021

\*Source : enquête CMO qualité de vie au travail en 2021.

La performance d'une entreprise se mesure également au travers de son bilan financier.

> Découvrez-le dans la partie 2 du rapport annuel.

### BILAN FINANCIER 2021: UN MODÈLE MUTUALISTE SOLIDE

L'excellent bilan financier du groupe Crédit Mutuel Océan prouve également que l'entreprise a su relever **le défi de la performance en 2021**.

Dans la continuité de 2020, le Crédit Mutuel Océan a poursuivi sa mobilisation pour faire face à la crise sanitaire. Dans un environnement économique et financier porteur d'incertitudes, il est resté en ligne avec ses fondamentaux stratégiques et sa raison d'être, « **s'engager durablement aux côtés de tous** », et a ainsi accompagné tous ses clients, notamment les entreprises et les professionnels, qui ont fait face à des difficultés.

**Outre le très bon résultat net 2021** qui vient renforcer la **solidité financière du groupe**, l'entreprise enregistre des records de production sur les crédits habitat et compte plus de **10 000 nouveaux clients** en flux net pour l'année 2021, soit presque le double comparé à l'année 2020.

Autant de signaux positifs qui viennent conforter la relation de confiance que le Crédit Mutuel Océan entretient avec ses clients-sociétaires depuis plus de 120 ans et qui assoient la légitimité d'un modèle mutualiste de proximité engagé durablement pour le développement du territoire.



## UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RENFORCÉE

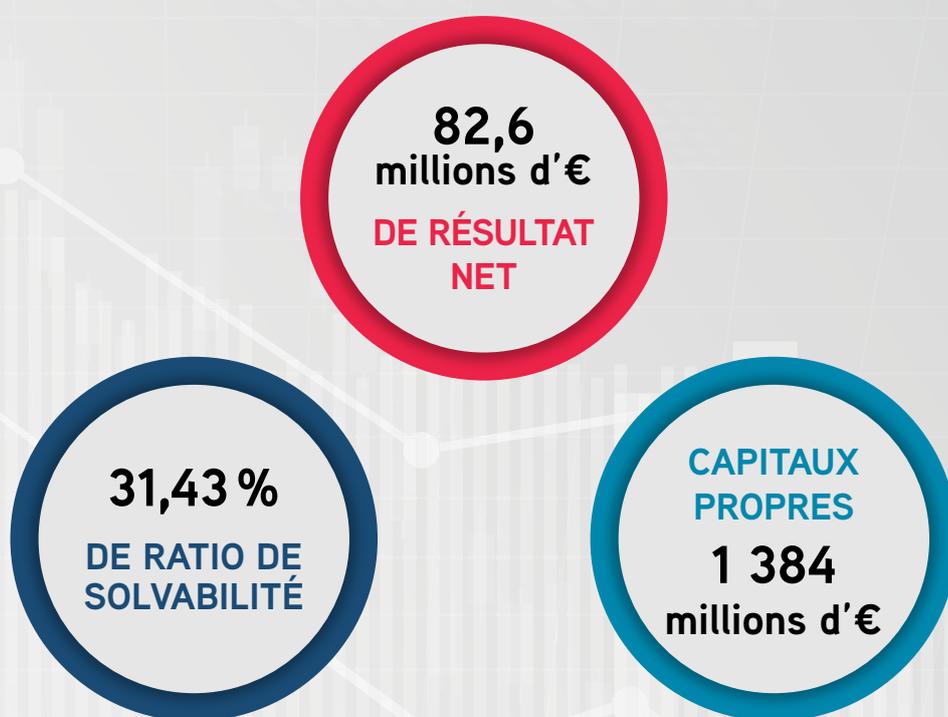


**185 millions d'€**  
DE FRAIS GÉNÉRAUX

**329 millions d'€**  
de PNB

**1,5 million d'€**  
COÛT DU RISQUE AVÉRÉ

Un coefficient d'exploitation maîtrisé grâce à un PNB en forte hausse et à des frais généraux maîtrisés. Le coût du risque avéré est relativement faible.



Un résultat en forte croissance permettant de renforcer notre solidité financière avec des capitaux propres qui progressent de 95 millions d'€. Le ratio de solvabilité reste très au-dessus du seuil de redressement actuellement de 12,75%.

## L'ACTIVITÉ 2021



### CRÉDITS

**15 MILLIARDS D'€**  
**+6%**  
D'ENCOURS DE CRÉDITS

**3,4 MILLIARDS D'€**  
DE PRODUCTION DE CRÉDITS  
DONT **2,2 MILLIARDS**  
DE CRÉDITS HABITAT

**28,98%**  
PARTS DE  
MARCHÉ CRÉDITS

Forte croissance des financements pour soutenir la relance, avec un record de production sur les crédits habitat.



### ÉPARGNE

**19 MILLIARDS D'€**  
**+7%**  
D'ENCOURS D'ÉPARGNE

PARTS DE MARCHÉ  
POUR LES DÉPÔTS  
**25,55%**

Les restrictions liées au confinement et la prudence observée par les ménages ont eu pour effet d'augmenter l'épargne.



### ÉQUIPEMENT DES CLIENTS

TAUX D'ÉQUIPEMENT

**7,21**  
PRODUITS ET SERVICES DÉTENUS  
EN MOYENNE PAR CLIENT

**68,4%**  
DES CLIENTS ÉQUIPÉS AVEC  
AU MOINS 1 CONTRAT D'ASSURANCE

Depuis plus de 50 ans, le Crédit Mutuel assure ses clients au rythme de leurs projets : auto, habitation, santé, prévoyance...



## LES CLIENTS AU RENDEZ-VOUS



**10 222**

**NOUVEAUX CLIENTS  
EN FLUX NET**

Soit 640 779 clients au total

**297 429**

**RENDEZ-VOUS  
RÉALISÉS**

(dont des rendez-vous en  
visioconférence)



**+7%**



**91,5 MILLIONS**  
**DE CONNEXIONS ANNUELLES**  
**SUR LE SITE INTERNET**  
**OU L'APPLICATION MOBILE**



Évolution de la numérisation avec notamment l'augmentation des signatures électroniques et des rendez-vous vidéo.

# GLOSSAIRE

---

**Coefficient d'exploitation :** il traduit la capacité et la rentabilité de la banque pour « payer ses frais généraux » grâce à son activité. Il se calcule de la façon suivante :  
$$\text{Frais Généraux} / \text{PNB}$$

**Coût du risque :** le coût du risque traduit la part des crédits prêtée et supposée perdue car non remboursée (suite aux difficultés clients). Il est constitué de pertes, provisions et reprises.

**Coût du risque avéré :** il comprend les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances de la clientèle, les provisions sur engagements hors bilan, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

**Encours (d'épargne ou de crédit) :** ensemble des biens qui sont en cours de production et qui font partie du stock.

**Frais généraux :** les frais généraux sont les coûts engagés par une entreprise dans le cadre de ses activités quotidiennes.

**Parts de marché :** pourcentage des encours (d'épargne ou de crédits) détenus par une entreprise au regard du total des encours détenus sur le marché.

**Produit net bancaire (PNB) :** le produit net bancaire désigne la valeur ajoutée créée par l'activité de la banque. Cet indice se définit comme la marge financière plus les commissions.

**Ratio de solvabilité :** le ratio de solvabilité permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque face aux risques pondérés.

**Résultat net :** le résultat net est la différence entre les produits et les charges d'une entreprise.

**Taux d'équipement :** nombre de produits en stock par rapport au nombre de comptes. Nombre moyen de produits détenus par les clients.

# ÉTATS FINANCIERS 2021

COMPTES CONSOLIDÉS



# SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	5
COMPTE DE RESULTAT	7
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	10
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES IFRS 2021	12
NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE	12
< 1.1 - AMENDEMENTS A IFRS 16 - CONCESSIONS DE LOYERS	12
< 1.2 - DECISION IFRIC DU 20 AVRIL 2021 SUR LES PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI AUX PERIODES DE SERVICES	12
< 1.3 - DISPOSITIF DES PRETS PARTICIPATIFS RELANCE	13
< 1.4 - REFORME IBOR	13
< 1.5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES	15
< 1.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	15
NOTE 2 – FAITS MARQUANTS	15
< 2.1 - CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19	15
< 2.2 - OPERATIONS DE REFINANCEMENT CIBLEES A PLUS LONG TERME – TLTRO III	18
< 2.3 - AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	19
NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
< 3.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
< 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE	21
NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	21
< 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION	21
< 4.2 – DATE DE CLOTURE	22
< 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES	22
< 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES	22
< 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION	22
NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	22
< 5.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS	22
- 5.1.1 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS	22
- 5.1.2 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS	27
- 5.1.3 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES	28
- 5.1.4 – OPERATIONS EN DEVISES	28
- 5.1.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE	28
- 5.1.6 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	32
- 5.1.7 – DECOMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	33
- 5.1.8 – EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT	33
< 5.2 – CONTRATS DE LOCATION	39
< 5.3 – PROVISIONS	39
< 5.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	40

< 5.5 – AVANTAGES AU PERSONNEL	40
< 5.6 – IMMOBILISATIONS	41
< 5.7 – COMMISSIONS	43
< 5.8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS	44
< 5.9 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS	44
< 5.10 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS	45
NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)	45
NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES	45
NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	48
< 8.1 – ACTIFS ET PASSIFS SUR LES ETABLISSEMENT DE CREDIT	48
< 8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	49
< 8.3 – COUVERTURE	49
< 8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES	50
< 8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	51
< 8.6 – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	52
< 8.7 – CLIENTELE	54
< 8.8 – TITRES AU COUT AMORTI	55
< 8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS	56
< 8.10 – IMPOTS	56
< 8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS / PASSIFS DIVERS	57
< 8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT	57
< 8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	58
< 8.14 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	58
< 8.15 – PROVISIONS	59
< 8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES	61
< 8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	62
< 8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES	63
< 8.19 – COMMISSIONS	63
< 8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	64
< 8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	64
< 8.22 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	64
< 8.23 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	65
< 8.24 – FRAIS GENERAUX	65
< 8.25 – COUT DU RISQUE	67
< 8.26 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	67
< 8.27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	68
NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	69
NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS	70

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **120 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan** (CFCMO), société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- Organisme financier : banque des Caisses Locales,
- Prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- Organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

*Sauf indications contraires, les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros*

# BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

ACTIF	2021	2020	Notes
Caisse, Banques centrales	455 401	38 165	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	272 828	415 932	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	11 346	24	8.3.a, 8.4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	588 773	579 865	8.6
Titres au coût amorti	894 682	900 963	8.8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 509 496	3 603 413	8.1.a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	14 677 301	13 887 889	8.7.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 220	17 567	8.3.b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Actifs d'impôts courants	53 592	64 724	8.10.a
Actifs d'impôts différés	32 419	22 907	8.10.b
Comptes de régularisation et actifs divers	174 847	231 340	8.11.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	52	52	8.12
Immobilisations corporelles	72 283	72 267	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 016	1 016	8.13.b
Ecart d'acquisition	0	0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 749 256</b>	<b>19 836 124</b>	

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Notes</b>
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 648	8 849	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	5 559	17 515	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	2 352 432	2 263 995	8.1.b
Dettes envers la clientèle	14 348 330	13 410 395	8.7.b
Dettes représentées par un titre	1 928 347	2 143 324	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 022	75	8.3.b
Passifs d'impôts courants	19 829	15 772	8.10.a
Passifs d'impôts différés	11 909	11 859	8.10.b
Comptes de régularisation et passifs divers	225 802	213 200	8.11.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	0	
Provisions	32 815	33 010	8.15
Dettes subordonnées	0		
<b>Capitaux Propres - Totaux</b>	<b>1 808 564</b>	<b>1 718 130</b>	
<b>Capitaux Propres - Part du Groupe</b>	<b>1 795 562</b>	<b>1 706 145</b>	8.16.a
<i>Capital et Réserves liées</i>	<i>249 540</i>	<i>251 364</i>	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	<i>1 088 429</i>	<i>1 034 328</i>	8.16.b
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>374 958</i>	<i>369 763</i>	
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>82 635</i>	<i>50 690</i>	
<b>Capitaux Propres - Intérêts minoritaires</b>	<b>13 002</b>	<b>11 985</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 749 256</b>	<b>19 836 124</b>	

# COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Notes
Intérêts et produits assimilés	272 191	273 309	8.18
Intérêts et charges assimilées	-120 676	-132 923	8.18
Commissions (produits)	158 697	147 276	8.19
Commissions (charges)	-34 677	-24 860	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11 135	958	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	44 110	2 197	8.21.
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti		235	8.22
Produits des autres activités	915	1 566	8.23
Charges des autres activités	-2 393	-2 779	8.23
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>329 302</b>	<b>264 979</b>	
Charges générales d'exploitation	-177 279	-159 999	8.24
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-7 963	-7 961	8.24
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>144 060</b>	<b>97 019</b>	
Coût du risque	-31 565	-24 686	8.25
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>112 495</b>	<b>72 333</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	-54	80	8.26
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>112 441</b>	<b>72 413</b>	
Impôts sur les bénéfices	-28 790	-21 642	8.27
<b>RESULTAT NET</b>	<b>83 651</b>	<b>50 771</b>	
Intérêts minoritaires	1 016	81	
<b>RESULTAT NET (part du Groupe)</b>	<b>82 635</b>	<b>50 690</b>	

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	2021	2020	Notes
<b>RESULTAT NET</b>	<b>83 651</b>	<b>50 771</b>	
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes			
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat			
Réévaluation des placements des activités d'assurance			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES RECYCLABLES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	9.1, 9.2
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	5 558	29 324	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice			
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO			
Réévaluation des immobilisations			
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	-363		
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE			
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES NON RECYCLABLES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 195</b>	<b>29 324</b>	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88 846	80 095	
<i>dont part du Groupe</i>	87 830	80 014	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	1 016	81	

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies				
(en milliers d'euros)									
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>238 250</b>	<b>12 983</b>	<b>960 723</b>	<b>340 439</b>		<b>76 035</b>	<b>1 628 430</b>	<b>11 904</b>	<b>1 640 334</b>
Augmentation de capital	131						131		131
Affectation du résultat 2019			73 605			-73 605	0		0
Distribution 2020 au titre du résultat 2019						-2 430	-2 430		-2 430
Variations des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global				29 324			29 324		29 324
Résultat 2020						50 690	50 690	81	50 771
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle							0		0
Changement de méthode comptable							0		0
Autres variations							0		0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>238 381</b>	<b>12 983</b>	<b>1 034 328</b>	<b>369 763</b>		<b>50 690</b>	<b>1 706 145</b>	<b>11 985</b>	<b>1 718 130</b>
Augmentation de capital	-1 824						-1 824		-1 824
Affectation du résultat 2020			48 688			-48 688	0		0
Distribution 2021 au titre du résultat 2020						-2 002	-2 002		-2 002
Variations des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global				5 558	-363		5 195		5 195
Résultat 2021						82 635	82 635	1 016	83 651
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle							0		0
Changement de méthode comptable			5 413				5 413		5 413
Autres variations							0		0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>236 557</b>	<b>12 983</b>	<b>1 088 429</b>	<b>375 321</b>		<b>82 635</b>	<b>1 795 562</b>	<b>13 002</b>	<b>1 808 564</b>

## TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net	83 651	50 771
Impôt	28 790	21 642
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>112 441</b>	<b>72 413</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	7 963	7 902
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	38 367	33 264
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	53	-78
+/- Produits/charges des activités de financement		0
+/- Autres mouvements	-12 056	83 968
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>34 327</b>	<b>125 056</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	34 211	-1 060 377
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	126 800	736 680
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-89 631	-226 883
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	106 057	6 865
- Impôts versés	-21 803	-18 076
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>155 634</b>	<b>-561 791</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>302 402</b>	<b>-364 322</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-733	-527
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)		0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-3 574	-3 577
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-4 307</b>	<b>-4 104</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-3 826	-2 299
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)		0
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-3 826</b>	<b>-2 299</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>294 269</b>	<b>-370 725</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	302 402	-364 322
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-4 307	-4 104
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 826	-2 299
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>435 494</b>	<b>806 219</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	38 165	547 787
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	397 329	258 432
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>729 763</b>	<b>435 494</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	455 401	38 165
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	274 362	397 329
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>294 269</b>	<b>-370 725</b>

	2021	2020
<b>(A) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :</b>		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	-16 322	-1 109 613
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	50 533	49 236
<b>(B) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :</b>		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-816 261	-1 003 568
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	943 061	1 740 248
<b>(C) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :</b>		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 884	-65 571
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres-instruments de dettes	-18 727	-18 101
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres-instruments de dettes		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-213 788	-143 211
<b>(D) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti		
+ Encaissements liés aux cessions de titres au coût amorti		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par CP	-733	-527
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par CP		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
<b>(E) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		
<b>(F) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-3 604	-3 819
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	30	242
<b>(G) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :</b>		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-1 824	131
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-2 002	-2 430
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
<b>(H) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :</b>		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES IFRS 2021

## NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2021, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

### < 1.1 - AMENDEMENTS A IFRS 16 - CONCESSIONS DE LOYERS

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19.

Il est possible pour un preneur de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- Les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial.
- La réduction de paiements de loyers porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2022.
- Il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante. Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

### < 1.2 - DECISION IFRIC DU 20 AVRIL 2021 SUR LES PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI AUX PERIODES DE SERVICES

Elle clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendant de l'ancienneté sont plafonnés au-delà d'un certain

nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

Pour le Groupe Crédit Mutuel, la décision IFRIC a eu pour principale incidence la constatation d'une situation de régime sur-financé, résultant de la baisse d'engagements de certains régimes d'indemnité de fin de carrière portés par certains Groupes de Crédit Mutuel, comme le Crédit Mutuel Océan.

Aux bornes du Groupe Crédit Mutuel Océan, les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Le Groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

Ainsi, l'application de cette décision IFRIC a engendré la matérialisation au bilan de la situation de régime sur-financé à l'ouverture de l'exercice par un impact d'accroissement des réserves consolidées de l'ordre de 5,4 M€. (Cf. section 5.5 & 8.15).

### < 1.3 - DISPOSITIF DES PRETS PARTICIPATIFS RELANCE

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le Groupe produira des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité défini par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4<sup>ème</sup> année.

Le Groupe cédera 90% des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10% à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds portent une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'Etat à hauteur de 30%.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10%, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2021, le Groupe Crédit Mutuel Océan ne dispose pas d'encours de PPR.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90% et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de décomptabilisation d'IFRS 9.

### < 1.4 - REFORME IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal du Libor CHF. Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Dans ce contexte, le Groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Sur le périmètre des activités de marché, des clauses de repli ont été insérées dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices.

Dès 2021, un « avenant technique relatif aux événements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, a été intégré afin de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020.

Le Groupe a aussi procédé à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant).

En particulier, sur les périmètres de la Banque de détail et des activités Grands Comptes, les bascules vers les nouveaux indices de remplacement selon les standards de marché pour les contrats en stock ont été opérées. L'impact lié à la transition de ces contrats est jugé non significatif (à confirmer par les Groupes).

Enfin, en date d'arrêt, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 5.1.

Les expositions non échues au 31.12.2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous. Les expositions sur dérivés indexés Eonia et GBP-Libor compensés ou sous forme de contrats ISDA transiteront vers les indices de remplacement, dès début janvier 2022.

M€	2021			
	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	7	6		
Euribor	488	422	1 036	970
GBP-Libor	0	0	0	0
USD-Libor	18	0	0	0

## < 1.5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

## < 1.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les informations concernant les enjeux climatiques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

## NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

L'exercice 2021 a été marqué principalement par les faits exposés ci-après :

### < 2.1 - CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

#### - Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de

remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PGE sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe Crédit Mutuel Océan s'élèvent à 324,1 M€. Concernant les prêts en stock à fin 2020, 66% ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,6 années et 34% ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 s'établissent à 13,4 M€.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2021, leur montant de dépréciation s'élève à 2,3 M€ dont 40% en stage 2 et 60% en stage 3.

#### - Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère sans précédent de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Il prévoit un scénario de crise prolongée, en lien avec la cinquième vague, avec un impact plus prononcé pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés.

Dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020, le Groupe a adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et a actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021.

Pour rappel, les évolutions du modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues ont été déclinées à travers 4 axes :

#### - *Surpondération du scénario pessimiste*

Depuis juin 2020, la pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts *Forward looking* sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable est pondéré à 75%, le scénario neutre à 24% et le scénario optimiste à 1% (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2020).

#### - *Durcissement du scénario pessimiste*

Le scénario pessimiste a été durci sur les particuliers et les entrepreneurs individuels, entraînant le recalibrage des probabilités de défaut afférentes.

#### - *Ajustement sectoriel*

Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

✓ **Identification des secteurs vulnérables**

L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la pandémie sur les secteurs économiques ainsi que des mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Puis, à l'issue de ces travaux, réalisés à dire d'expert, 59 secteurs ont été identifiés et répartis en 3 groupes, selon l'incidence négative des répercussions liées à de futures restrictions gouvernementales. Les expositions sur secteurs vulnérables ont été intégralement transférées en stage 2. Aucune modification n'a été apportée, en 2021, à la liste des secteurs retenus au cours de l'exercice 2020.

✓ **Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel**

Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- Un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables.
- Un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

✓ **Transfert en stage 2**

Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

- *Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances, sans que le premier ait été remboursé.*

Le Groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé.

La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Au vu de l'ensemble des axes évoqués ci-avant, l'impact global (hors ajustement sectoriel) au 31 décembre 2021 est estimé à 165 M€, variant de +4 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

En complément, la poursuite des mesures de soutien ont conduit le groupe Crédit Mutuel Océan à accroître encore plus son niveau de prudence en anticipation de la sortie de crise. La provision sectorielle est ainsi dotée à hauteur de 18,1 M€ et atteint 28,4 M€ au 31 décembre 2021.

- *Analyse de sensibilité*

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 2,7 M€, soit +4,8 % des pertes attendues.

## < 2.2 - OPERATIONS DE REFINANCEMENT CIBLEES A PLUS LONG TERME – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel GCM peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés :

- La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- Il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- Les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement).

Au 31 décembre 2021, le Groupe Crédit Mutuel Océan participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 1,25 Mds€, contre 750 M€ au 31 décembre 2020, soit une évolution de 500 M€ sur l'exercice. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti.

Le Groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le Groupe Crédit Mutuel a poursuivi son analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire IFRIC 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III. Celle-ci fera l'objet de discussion lors de la prochaine réunion de l'IFRS IC en février 2022.

## < 2.3 - AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 a également été marqué par les éléments suivants :

- Un PNB en nette progression, du fait, notamment, de la perception de dividendes exceptionnels de la part des Assurances du Crédit Mutuel pour un montant de 43,2 M€.
- Des opérations de remboursements d'emprunts en blanc ont été initiées pour un nominal de 110 M€, ayant généré des indemnités de remboursements anticipés pour 6,9 M€.
- L'application de la compensation au bilan des créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées (repo/reverse repo). Ce point porte sur les titres du FCT Zephyr 2 donnés en pension pour 200 M€, contre une prise de pension de 200 M€ de titres HQLA afin de gérer notre liquidité auprès de la même contrepartie.
- L'année enregistre une nette progression des encours sur l'activité habitat de +784 M€. Cela est porté par un niveau de déblocage historique de 2 194 M€ sur 2021.
- Le flux net de clients s'élève à +10 222 sur l'année 2021.

## NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### < 3.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### - Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

#### - Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des Groupes régionaux est repris dans le périmètre national.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a contrôle lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue < ou = 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan < ou = 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires < ou = 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2021, ne sont pas consolidées les entités suivantes :

	% Capital détenu	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais) *	100	0	2 112	129 953
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur) *	100	-63	153	35
SCI Terre Agri Océan *	100	29	2 164	71

\* Siège social situé au 34 rue Léandre Merlet, 85000 LA ROCHE SUR YON.

#### - Variations du périmètre

Au 31 décembre 2021, le périmètre du Groupe est inchangé par rapport à celui de 2020. La norme IFRS12 impose de communiquer les informations financières concernant :

- Les participations dans les entreprises Mises En Equivalence, notamment la quote-part dans le résultat. Pour Le Crédit Mutuel Océan l'impact du résultat induit par les 2 FCT Zéphyr est de 0.
- Les entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs, ce qui n'est pas le cas pour le Crédit Mutuel Océan.
- Les entités structurées non consolidées, dont ne dispose le CMO.

## < 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

	31/12/2021				31/12/2020			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé
<b>Etablissements de crédits</b>								
Mère			-	71 650			-	48 174
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>								
SCI UNION IMMOBILIERE OCEAN	100	100	IG	1 524	100	100	IG	1 499
SCI MERLET IMMOBILIER	100	100	IG	314	100	100	IG	287
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90	90	IG	9 147	90	90	IG	730
FCT ZEPHYR HOME LOANS 1	50	50	MEE	0	50	50	MEE	0
FCT ZEPHYR HOME LOANS 2	50	50	MEE	0	50	50	MEE	0
<b>TOTAL</b>				<b>82 635</b>				<b>50 690</b>

Méthodes : IG = Intégration Globale, MEE = Mise En Equivalence

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

- La SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste à investir dans des entreprises du territoire sous forme d'actions ou de contrats obligataires. Cette société bénéficie du régime fiscal des sociétés de capital-risque.
- Le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS 1.
- Le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS 2.
- La Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIERE OCEAN, dont les parts sociales sont détenues par la Fédération et plusieurs Caisses Locales.
- La Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location, en tout ou partie, à la société mère.

## NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

### < 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### - Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôles exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

- Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

#### < 4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe Crédit Mutuel Océan incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

#### < 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés.

#### < 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne détient pas de filiale étrangère.

#### < 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne dispose pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2021.

## NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### < 5.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS

#### - 5.1.1 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

- *Prêts, créances, ou titres de dettes acquis*

L'actif est classé :

- Au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- En juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- En juste valeur par résultat, si :
  - Il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou,

- Le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### ✓ **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- Elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou,
- Elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non- basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

### ✓ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- La manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires.
- Le mode de rémunération des gestionnaires.
- Les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes.
- Les raisons des ventes.
- Les prévisions de ventes futures.
- La manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- En lien avec une augmentation du risque de crédit.
- Proches de la maturité et pour un montant proche du pair.
- Exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille.

Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres avec, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Le Crédit Mutuel Océan n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque Groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

### ✓ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.
- Les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat.
- Une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

#### ✓ **Réforme des taux de référence**

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

#### ✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus.

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 5.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 5.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

#### ✓ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique " produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### - *Instruments de capitaux propres acquis*

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- En juste valeur par résultat, ou,
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel Océan n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres. Chaque Groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

#### ✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 5.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

- **5.1.2 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- *Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et,
- Les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - Les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - Les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - Les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

- *Les passifs financiers évalués au coût amorti*

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

✓ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### - 5.1.3 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

### - 5.1.4 – OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

#### - *Actifs ou passifs financiers monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### - *Actifs ou passifs financiers non monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

### - 5.1.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- Leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- Ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- Leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan traite des instruments dérivés simples (swaps), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 10).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

#### - *Détermination de la juste valeur des dérivés*

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

#### - *Classification des dérivés et comptabilité de couverture*

##### ✓ **Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

##### ✓ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il répond à la définition d'un dérivé.
- L'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat.

- Les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

#### ✓ **Comptabilité de couverture**

##### Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- L'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- La composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés.
- La différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme

inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

### Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- Avant la définition des indices de substitution :
  - Maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
  
- Après définition des indices de substitution, notamment :
  - La mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture.
  - Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

### - 5.1.6 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### - 5.1.7 – DECOMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- Actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée.
- Instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.
- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### - 5.1.8 – EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale.
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale.
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

### - Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont

validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel Océan.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel Océan, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel Océan, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les Groupes régionaux.

Au niveau régional, les Groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

#### - *Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2*

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- Les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- Les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- En comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- Des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou,
- Des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

✓ **Critères quantitatifs**

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

✓ **Critères qualitatifs**

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés, ...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- *Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage.

La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

✓ **Probabilités de défaut**

Elles reposent pour :

- Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A.
- Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

✓ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties.

- Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

✓ **Facteur de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

✓ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les Directeurs Généraux des différents Groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) disponibles auprès de l'OCDE.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- Récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes.
- Non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

- *Statut 3 – Encours douteux*

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel Océan applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:

- L'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat.

- Le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun.
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500 € Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils.
- Le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe.
- La période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

#### - *Actifs financiers dépréciés dès l'origine*

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

#### - *Comptabilisation*

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### - *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- *Instruments négociés sur un marché actif*

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

- *Instruments négociés sur un marché non actif*

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

- *Hiérarchie de juste valeur*

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## < 5.2 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

### - Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- À sortir du bilan l'immobilisation louée.
- À constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.
- Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement.
- Comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 5.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

### - Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

## < 5.3 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- Les risques opérationnels.
- Les engagements sociaux.
- Les risques d'exécution des engagements par signature.
- Les litiges et garanties de passif.
- Les risques fiscaux.
- Les risques liés à l'épargne logement.

## < 5.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

## < 5.5 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, comptabilisés autres éléments du résultat global.

### - Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements.
- Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales.
- Les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans.
- La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Sur les impacts chiffrés de la décision IFRIC du 20 avril 2021 se référer à la section 8.15.

#### - Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

#### - Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

#### - Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### - Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## < 5.6 – IMMOBILISATIONS

#### - Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des

composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée d'utilité attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

#### - Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- En contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- D'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le Groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le Groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- La durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période.
- Le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise.
- Le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

## < 5.7 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

## < 5.8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

### - Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connues à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

### - Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

### - Intégration fiscale

Il n'y a pas d'intégration fiscale dans le Groupe Crédit Mutuel Océan.

## < 5.9 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications. Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

## < 5.10 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux.
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change.
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays.
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4.
- Régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux.
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues.
- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels.

## NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail, activité exclusivement développée sur le territoire français. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs d'activité distincte de celle-ci. Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

## NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

### < 7.1 - Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne.

#### - IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont

opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'est pas concerné.

#### - Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel. Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

#### - Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

#### - Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

#### - Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère.
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

### < 7.2 - Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

#### - Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

#### - Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

- Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

- Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

## NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

### INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### < 8.1 – ACTIFS ET PASSIFS SUR LES ETABLISSEMENT DE CREDIT

##### - 8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2021	2020
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	412 863	0
<i>dont réserves obligatoires</i>	0	0
Caisse	42 538	38 165
<b>TOTAL</b>	<b>455 401</b>	<b>38 165</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Créances saines (S1/S2)	3 487 718	3 590 558
<i>Comptes réseau Crédit Mutuel (1)</i>	2 377 345	2 213 235
<i>Autres comptes ordinaires</i>	63	63
<i>Prêts</i>	0	0
<i>Autres créances</i>	1 110 310	1 177 260
<i>Pensions</i>	0	200 000
Créances dépréciées sur base individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	21 779	12 856
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Dépréciations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 509 496</b>	<b>3 603 413</b>

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

##### - 8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2021	2020
<b>Banques centrales</b>		
Banques centrales		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel		
Autres comptes ordinaires	10 251	2 984
Emprunts	1 416 256	915 832
Autres dettes	819 137	1 038 607
Pensions	100 109	300 000
Dettes rattachées	6 679	6 572
<b>TOTAL</b>	<b>2 352 432</b>	<b>2 263 995</b>

## < 8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

### - 8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2021				2020			
	Transaction	JV sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	JV sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>0</b>	<b>12 630</b>	<b>258 735</b>	<b>271 365</b>	<b>0</b>	<b>51 261</b>	<b>363 242</b>	<b>414 503</b>
Effets publics		12 630		12 630		12 456		12 456
Obligations et autres titres de dettes	0	0	154 065	154 065	0	38 805	268 462	307 267
Cotés			117 805	117 805		38 805	240 145	278 950
Non cotés			36 260	36 260			28 317	28 317
Dont OPC				0				0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	104 670	104 670	0	0	94 780	94 780
Cotés			10 127	10 127			7 078	7 078
Non cotés			94 543	94 543			87 702	87 702
Titres immobilisés				0				0
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>1 463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 463</b>	<b>1 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 429</b>
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pensions				0				0
<b>TOTAL</b>	<b>1 463</b>	<b>12 630</b>	<b>258 735</b>	<b>272 828</b>	<b>1 429</b>	<b>51 261</b>	<b>363 242</b>	<b>415 932</b>

### - 8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2021	2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 648	8 849
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 648</b>	<b>8 849</b>

## < 8.3 – COUVERTURE

### - 8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2021		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie - Cash Flow Hedge	0	0	0	0
Couverture de juste valeur - Variation enregistrée en résultat	11 346	5 559	24	17 515
<b>TOTAL</b>	<b>11 346</b>	<b>5 559</b>	<b>24</b>	<b>17 515</b>

- 8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2021	2020	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles :			
- d'actifs financiers	5 220	17 567	-12 347
- de passifs financiers	11 922	75	11 997

< 8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2021			2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>791 214</b>	<b>1 463</b>	<b>4 648</b>	<b>833 194</b>	<b>1 429</b>	<b>8 849</b>
Instrument de taux						
Swaps	791 214	1 463	4 648	833 194	1 429	8 849
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Instrument de change						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Autres que taux et change						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnel						
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
<b>TOTAL</b>	<b>791 214</b>	<b>1 463</b>	<b>4 648</b>	<b>833 194</b>	<b>1 429</b>	<b>8 849</b>

## < 8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

2021							
Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
<b>Actifs financiers</b>	<b>212 418</b>	<b>0</b>	<b>12 809</b>	<b>-1 250</b>	<b>0</b>	<b>-7 677</b>	<b>2 687</b>
Dérivés	12 809	0	12 809	-1 250	0	-7 677	2 687
Pensions	199 609	0	0	0	0	0	0

2020							
Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
<b>Actifs financiers</b>	<b>201 453</b>	<b>0</b>	<b>201 453</b>	<b>-1 397</b>	<b>-200 000</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
Dérivés	1 453	0	1 453	-1 397	0	0	56
Pensions	200 000	0	200 000	0	-200 000	0	0

2021							
Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
<b>Passifs financiers</b>	<b>309 925</b>	<b>0</b>	<b>110 316</b>	<b>-1 250</b>	<b>-100 109</b>	<b>-6 270</b>	<b>2 687</b>
Dérivés	10 207	0	10 207	-1 250	0	-6 270	2 687
Pensions	299 718	0	100 109	0	-100 109	0	0

2020							
Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
<b>Passifs financiers</b>	<b>326 724</b>	<b>0</b>	<b>326 724</b>	<b>-1 397</b>	<b>-300 360</b>	<b>-24 967</b>	<b>0</b>
Dérivés	26 364	0	26 364	-1 397	0	-24 967	0
Pensions	300 360	0	300 360	0	-300 360	0	0

## < 8.6 – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	2021	2020
<b>Effets publics</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Obligations et autres titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
<b>Actions et autres titres de capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
<b>Titres immobilisés</b>	<b>587 147</b>	<b>578 270</b>
Titres de participation	1 326	1 150
Autres titres détenus à long terme	18 598	15 771
Parts dans les entreprises liées	567 223	561 349
<b>Créances rattachées</b>	<b>1 626</b>	<b>1 595</b>
<b>TOTAL</b>	<b>588 773</b>	<b>579 865</b>

- Liste des principales participations non consolidées

	Valeur brute N	% Détenion	Total Bilan	Résultat	Capitaux propres	Effectifs	Valeur brute N-1
Sodérec	103	1%	32 285	-241	13 741	26	103
Vendée Logement	4	11%	420 476	5 590	108 714	81	4
SEM Vie	3	7%	1 748	7	178	28	3
SEMIE	61	3%	54 247	627	17 639	8	61
SEMIS	28	10%	170 980	2 044	53 755	66	29
SICA Concept Océan	0	100%	NC	NC	NC	NC	0
SAEML Oryon	933	6%	153 879	708	22 701	47	890
SAEM Vendée Images	13	2%	2 057	34	555	25	11
SEML Pompes Funèbres Inter.	30	6%	1 963	8	1 205	8	30
SAS de la Charente Maritime	22	10%	5 234	600	841	0	22
SAS Antema	70	33%	2 675	35	745	0	70
SAS Métropolys Oryon	162	5%	1 686	-20	580	NC	30

- *HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Instruments financiers évalués à la J.V. au bilan*

	2021				Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
<b>Actifs financiers</b>	<b>159 967</b>	<b>31 849</b>	<b>669 785</b>	<b>861 601</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Juste valeur par capitaux propres	0	0	588 773	588 773	0	0
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT			21 252	21 252		
Parts entreprises liées			567 521	567 521		
Transaction / JVO / Autres	159 967	31 849	81 012	272 828		
Effets publics et valeurs assimilées / JVO	12 630			12 630		
Obligations et autres titres de dettes / JVO						
Obligations et autres titres de dettes / Autres JVPR	123 679	30 386		154 065		
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	23 658		81 012	104 670		
Dérivés et autres actifs financiers		1 463		1 463		
Instruments dérivés de couverture						
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>10 207</b>	<b>0</b>	<b>10 207</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction		4 648		4 648	0	0
Dérivés et autres passifs financiers		4 648		4 648		
Instruments dérivés de couverture		5 559		5 559		

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

- *HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3*

	2021				
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembours- sements
<b>Actifs financiers</b>	<b>654 730</b>	<b>8 800</b>	<b>184</b>	<b>-4 026</b>	<b>0</b>
Juste valeur par capitaux propres	579 865	549	184	0	0
Obligations et autres titres de dettes					
Actions et autres instruments de CP					
Participations et ATDLT	18 252	549			
Parts entreprises liées	561 613		184		
Transaction / JVO / Autres	74 865	8 251		-4 026	
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	74 865	8 251		-4 026	
Instruments dérivés de couverture					
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction					
Dérivés et autres actifs financiers					
Instruments dérivés de couverture					

	2021					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
<b>Actifs financiers</b>	<b>1 922</b>	<b>5 736</b>	<b>2 428</b>	<b>669 785</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Juste valeur par capitaux propres	0	5 736	2 428	588 773	0	0
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT		46	2 404	21 252		
Parts entreprises liées		5 690	24	567 521		
Transaction / JVO / Autres	1 922	0		81 012	0	0
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	1 922			81 012		
Instruments dérivés de couverture						
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						

## < 8.7 – CLIENTELE

### - 8.7.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI

	2021	2020
<b>Créances saines (S1/S2)</b>	<b>14 649 198</b>	<b>13 809 425</b>
Créances commerciales	8 390	7 215
Autres concours à la clientèle	14 622 729	13 783 731
<i>Crédit à l'habitat</i>	10 267 570	9 477 613
<i>Autres concours et créances diverses</i>	4 355 159	4 306 118
<i>Pensions</i>	0	-
Créances rattachées	18 079	18 479
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	221 765	249 889
<b>Créances brutes</b>	<b>14 870 963</b>	<b>14 059 314</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-68 142	-35 536
Autres dépréciations (S3)	-125 520	-135 889
<b>Créances nettes de dépréciation</b>	<b>14 677 301</b>	<b>13 887 889</b>
<i>Dont Prêts participatifs</i>	0	0
<i>Dont prêts subordonnés</i>	0	0

- 8.7.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2021	2020
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>8 699 574</b>	<b>8 094 584</b>
- à vue	5 939 127	5 406 047
- à terme	2 760 447	2 688 537
<b>Dettes rattachées sur comptes d'épargne</b>	<b>9 769</b>	<b>13 273</b>
Sous-total	8 709 343	8 107 857
Comptes ordinaires	4 638 556	4 256 207
Comptes et emprunts à terme	998 008	1 042 286
Pensions	-	-
Dettes rattachées	2 324	3 954
Autres dettes	99	91
Sous-total	5 638 987	5 302 538
<b>TOTAL</b>	<b>14 348 330</b>	<b>13 410 395</b>

< 8.8 – TITRES AU COUT AMORTI

	2021	2020
<b>Titres</b>	<b>893 959</b>	<b>900 189</b>
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	893 959	900 189
<i>Cotés</i>	654 817	660 744
<i>Non cotés</i>	239 142	239 445
Créances rattachées	723	779
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>894 682</b>	<b>900 968</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	-5
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>894 682</b>	<b>900 963</b>

## < 8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

	2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres	2021
<b>Prêts et créances Ets de crédit au coût amorti</b>						
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	0	-1
pertes attendues à terminaison (S2)	0				0	0
pertes sur actifs dépréciés (S3)	0					0
<b>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</b>	<b>-171 425</b>	<b>-71 355</b>	<b>52 463</b>	<b>0</b>	<b>-3 345</b>	<b>-193 662</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-8 948	-5 694	5 278			-9 364
pertes attendues à terminaison (S2)	-26 588	-42 730	13 885		-3 345	-58 778
pertes sur actifs dépréciés (S3)	-135 889	-22 931	33 300		0	-125 520
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-5					-5
pertes attendues à terminaison (S2)	0					0
pertes sur actifs dépréciés (S3)	0					0
<b>Actifs financiers en JVCP - Titres de dettes</b>	<b>0</b>					<b>0</b>
<b>Actifs financiers en JVCP - Prêts</b>	<b>0</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-171 431</b>	<b>-71 355</b>	<b>52 463</b>	<b>0</b>	<b>-3 345</b>	<b>-193 668</b>

## < 8.10 – IMPOTS

### - 8.10.a – IMPÔTS COURANTS

	2021	2020
Actif (par résultat)	53 592	64 724
Passif (par résultat)	19 829	15 772

### - 8.10.b – IMPÔTS DIFFERES

	2021	2020
Actif (par résultat)	32 417	22 904
Actif (par capitaux propres)	2	3
Passif (par résultat)	0	-
Passif (par capitaux propres)	11 909	11 859

### - 8.10.c – REPARTITION DES IMPÔTS DIFFERES PAR GRANDES CATEGORIES

	2021		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres à la JVCP	0	11 909	1	11 859
Provisions	25 850		19 899	
Autres décalages temporaires	6 569		3 007	
<b>TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES</b>	<b>32 419</b>	<b>11 909</b>	<b>22 907</b>	<b>11 859</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable sur les 5 années à venir. Les taux de l'impôt différé sont de 28,41 % pour 2021, et 25,83% en 2022, 2023, 2024 et 2025.

## < 8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS / PASSIFS DIVERS

### - 8.11.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>110 367</b>	<b>171 787</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	11 449	15 604
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	5 644	4 367
Comptes de régularisation divers	93 274	151 816
<b>Autres actifs</b>	<b>64 480</b>	<b>59 553</b>
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	56 312	59 553
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	8 168	0
<b>Autres actifs d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174 847</b>	<b>231 340</b>

### - 8.11.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>206 835</b>	<b>202 300</b>
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	59 906	42 726
Produits constatés d'avance	75 988	83 911
Comptes de régularisation divers	70 941	75 663
<b>Autres passifs</b>	<b>18 967</b>	<b>10 900</b>
Obligations locatives - Immobilier	7 980	5 094
Versements restant à effectuer sur titres	350	225
Créditeurs divers	10 637	5 581
<b>Autres passifs d'assurance</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>225 802</b>	<b>213 200</b>

### - Obligations locatives par durée résiduelle (IFRS 16)

	< 1 an	> 1 an ≤ 3 ans	> 3 ans ≤ 6 ans	> 6 ans ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Immobilier	27	679	4 535	1 545	1 194	7 980
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>679</b>	<b>4 535</b>	<b>1 545</b>	<b>1 194</b>	<b>7 980</b>

## < 8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	2021
Coût historique	351				351
Amortissement et dépréciation	-299				-299
<b>MONTANT NET</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52</b>

## < 8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

### - 8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	2021
<b>Coût historique</b>	<b>178 785</b>	<b>3 604</b>	<b>-551</b>	<b>4 458</b>	<b>186 296</b>
Immobilisations corporelles en cours	513	1 404	-15	-539	1 363
Terrains d'exploitation	4 914			73	4 987
Constructions d'exploitation	154 725	1 984	-291	410	156 828
Droits d'utilisation - Immobilier	7 199	0		4 457	11 656
Autres immobilisations corporelles	11 434	216	-245	57	11 462
<b>Amortissement et dépréciation</b>	<b>-106 518</b>	<b>-7 963</b>	<b>468</b>	<b>0</b>	<b>-114 013</b>
Constructions d'exploitation	-94 522	-5 979	223		-100 278
Droits d'utilisation - Immobilier	-2 121	-1 577			-3 698
Autres immobilisations corporelles	-9 875	-407	245		-10 037
<b>MONTANT NET</b>	<b>72 267</b>	<b>-4 359</b>	<b>-83</b>	<b>4 458</b>	<b>72 283</b>

### - 8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	2021
<b>Coût historique</b>	<b>1 391</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>1 383</b>
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	1 391	0	-8	0	1 383
Logiciels	375		-8		367
Autres	1 016				1 016
<b>Amortissement et dépréciation</b>	<b>-375</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-367</b>
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	-375	0	8	0	-367
Logiciels	-375		8		-367
Autres	0				0
<b>MONTANT NET</b>	<b>1 016</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 016</b>

## < 8.14 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2021	2020
Bons de caisse	2 661	2 924
TMI & TCN	1 917 819	2 131 562
Emprunts obligataires		0
Titres séniors non préférés		0
Dettes rattachées	7 867	8 838
<b>TOTAL</b>	<b>1 928 347</b>	<b>2 143 324</b>

## < 8.15 – PROVISIONS

	2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	2021
<b>Provisions pour risques</b>						
Sur engagement de garantie	7 452	3 937		-3 554		7 835
<i>dont pertes attendues à 12 mois</i>	517	275		-309		483
<i>dont pertes attendues à terminaison</i>	1 686	1 680		-1 213		2 153
Sur engagement de financement	1 423	1 473		-1 100		1 796
<i>dont pertes attendues à 12 mois</i>	698	774		-729		743
<i>dont pertes attendues à terminaison</i>	725	699		-371		1 053
Provisions pour impôts	1					1
Provisions pour litiges	281	32		-60		253
Provisions pour risques sur créances clientèle	3 345				-3 345	0
<b>Autres provisions</b>						
Provision Epargne Logement	16 759	26	0	-773		16 012
Provision pour charges CET	2 965	317	-2	-20		3 260
Provisions pour éventualités diverses	0					0
<b>Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires</b>	784	125	-40		2 789	3 658
<b>TOTAL</b>	<b>33 010</b>	<b>5 910</b>	<b>-42</b>	<b>-5 507</b>	<b>-556</b>	<b>32 815</b>

### - 8.15.a - Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	369 071	1 356 900	440 416	2 166 387
Montant des provisions sur PEL				15 955
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne	37 445	36 714	140 944	215 103
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				26
Reprises Provisions EL				774
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				4 310
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				55

### - 8.15.b – Engagements de retraites et avantages similaires

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2021
<b>Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite</b>	<b>784</b>	<b>125</b>	<b>-40</b>	<b>2 789</b>	<b>3 658</b>
Indemnités de fin de carrière	0	125		2 789	2 914
Compléments de retraite	0				0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	784		-40		744
<b>Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
Engagements					0

- *Principales hypothèses actuarielles retenues*

	2021	2020
Taux d'actualisation	1,00%	0,45%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	1,20%	1,00%

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice IBoxx Corporate AA10+.

- *Indemnités de fin de carrière*

✓ **Variation de la dette actuarielle**

	2020	Coût des services rendus	Coût / Produits financiers	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	Effet de l'actualisation	Autres	2021
Engagements sociaux	2 789	84		490	-461		13		2 914
Contrat d'assurance	8 202		107		-474	364		-32	8 167
<b>Niveau de couverture</b>	<b>5 413</b>								<b>5 253</b>

✓ **Impact de la décision IFRIC du 20 avril 2021**

Suite à l'application de la décision IFRIC du 20 avril 2021, la dette actuarielle du Crédit Mutuel Océan a été recalculée selon la nouvelle méthode de calcul à retenir pour l'évaluation des engagements sociaux. Il en résulte une dette actuarielle à l'ouverture de 2,8 M€, contre 8,2 M€ selon l'ancienne méthode.

Notre Groupe ayant souscrit un contrat de couverture auprès des ACM, des versements ont historiquement été réalisés afin de constituer un fonds d'assurance du même niveau que la dette actuarielle calculée.

Ainsi, la décision IFRIC conduit à constater une situation de régime sur-financé à l'ouverture pour un montant de 5,4 M€. Cet impact, jugé non significatif eu égard aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, n'a pas fait l'objet d'un traitement rétrospectif, et un impact en réserves consolidés a été enregistré.

Enfin, s'agissant, d'un contrat souscrit avec une partie liée, le Groupe Crédit Mutuel Océan constaté à la clôture de l'exercice 2021, un actif à la juste valeur pour le montant du contrat d'assurance (ou fonds cotisés) pour 8,2 M€, ainsi qu'une dette actuarielle de 2,9 M€.

✓ **Variation de la juste valeur des actifs du régime**

	2020	Effet de l'actualisation	Ecarts actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	2021
Juste valeur des actifs du régime	11 875	119	-121	-12	364	-474	11 751

✓ **Position nette**

	2021	2020
Dette actuarielle	2 914	2 789
Juste valeur des actifs régime	11 751	11 875
Plafonnement de l'actif	0	0
<b>SOLDE NET</b>	<b>8 837</b>	<b>9 086</b>

La position nette 2020 est présentée ci-dessus selon la nouvelle méthodologie de calcul liée à la décision IFRIC.

✓ **Détails de la juste valeur des actifs du régime**

	2021			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	8 717	1 938		315
Actifs non cotés sur un marché actif		179	602	
<b>TOTAL</b>	<b>8 717</b>	<b>2 117</b>	<b>602</b>	<b>315</b>

	2020			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	9 151	1 527		440
Actifs non cotés sur un marché actif		177	579	
<b>TOTAL</b>	<b>9 151</b>	<b>1 704</b>	<b>579</b>	<b>440</b>

✓ **Engagements de retraite à prestations définies**

	Durée moyenne pondérée (années)
Indemnités de fin de carrière	15,66

< **8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES**

- 8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2021	2020
<b>Capital et réserves liées au capital</b>	<b>249 540</b>	<b>251 364</b>
Capital	236 557	238 381
Prime d'émission	12 983	12 983
<b>Réserves consolidées</b>	<b>1 088 429</b>	<b>1 034 328</b>
Réserves consolidées groupe	1 088 429	1 034 328
Report à nouveau	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 337 969</b>	<b>1 285 692</b>

- 8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2021	2020
<b>Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :</b>		
Actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	-3	-3
Actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	375 324	369 766
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
Autres	-363	0
<b>TOTAL</b>	<b>374 958</b>	<b>369 763</b>

(1) Soldes nets d'impôts

< 8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

<b>Engagements donnés</b>	2021	2020
<b>Engagements de financement :</b>		
en faveur d'établissements de crédit	39 425	39 425
en faveur de la clientèle	2 317 852	2 127 794
<b>Engagements de garantie :</b>		
d'ordre d'établissements de crédit	12 712	16 394
d'ordre de la clientèle	578 347	566 710
<b>Engagements sur titres :</b>		
titres acquis avec faculté de reprise		-
autres engagements		43 557

<b>Engagements reçus</b>	2021	2020
<b>Engagements de financement :</b>		
reçus d'établissements de crédit	0	0
reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie :</b>		
reçus d'établissements de crédit	4 085 253	3 409 338
reçus de la clientèle	1 072 434	1 204 343
<b>Engagements sur titres :</b>		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	7 572	9 242

<b>Actifs donnés en garantie de passif</b>	2021	2020
Titres prêtés		
Dépôts et garantie sur opérations de marché	16 912	31 157
Titres et valeurs donnés en pension	100 109	300 000

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### < 8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2021		2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	18 512	-2 266	18 642	-9 557
Clientèle	239 422	-90 738	242 637	-96 733
Instruments dérivés de couverture	8 798	-17 263	10 169	-13 668
Actifs financiers à la JVPR	5 522	0	1 883	0
Actifs financiers à la JV par CP / AFS	-63		-22	0
Titres au coût amorti			0	0
Dettes représentées par un titre	0	-10 390	0	-12 942
Dettes subordonnées			0	0
Charges financières - obligation locative	0	-19	0	-23
<b>TOTAL</b>	<b>272 191</b>	<b>-120 676</b>	<b>273 309</b>	<b>-132 923</b>
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>257 871</i>	<i>-103 413</i>	<i>261 257</i>	<i>-119 255</i>
<i>Intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-103 413</i>		<i>-119 255</i>

### < 8.19 – COMMISSIONS

	2021		2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	851	-7 278	802	-378
Clientèle et prestations de service	151 617	-26 033	141 427	-23 986
Titres	5 424	-560	4 855	-496
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>2 286</i>	<i>0</i>	<i>2 167</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	77	0	70	0
Engagements de financement et de garantie	728	-806	122	0
<b>TOTAL</b>	<b>158 697</b>	<b>-34 677</b>	<b>147 276</b>	<b>-24 860</b>

< **8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

	2021	2020
Instruments de transaction	4 031	1 108
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	93	-225
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	-23 294	12 518
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	23 387	-12 743
Résultat de change	304	20
Autres instruments à la juste valeur sur résultat	6 707	55
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>11 135</b>	<b>958</b>
<i>dont dérivés de transaction</i>	3 780	1 309

< **8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES**

	2021	2020
Dividendes	44 110	2 197
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de CP (2017)	0	0
PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti (2017)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>44 110</b>	<b>2 197</b>

< **8.22 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

	2021	2020
PV/MV réalisées sur :		
<i>Effets publics</i>	0	0
<i>Obligations et TRF</i>	0	235
<i>Prêts</i>	0	0
Passifs financiers au coût amorti - PV/MV réalisées sur :		
<i>Titres émis non subordonnés</i>	0	0
<i>Titres émis subordonnés</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>235</b>

## < 8.23 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2021	2020
<b>Produits des autres activités</b>	<b>915</b>	<b>1 566</b>
Produits sur location	29	24
Charges refacturées	25	9
Autres produits	861	1 533
<b>Charges des autres activités</b>	<b>-2 393</b>	<b>-2 779</b>
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	0	0
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 393	-2 779
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>-1 478</b>	<b>-1 213</b>

## < 8.24 – FRAIS GENERAUX

	2021	2020
Charges de personnel	-116 946	-101 314
Autres charges	-68 296	-66 646
<b>TOTAL</b>	<b>-185 242</b>	<b>-167 960</b>

### - 8.24.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2021	2020
Salaires et traitements	-66 103	-61 448
Charges sociales	-27 111	-23 135
Intéressement et participation des salariés	-14 654	-6 702
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9 078	-10 029
<b>TOTAL</b>	<b>-116 946</b>	<b>-101 314</b>

### - Effectif moyen

	2021	2020
Non cadres	1 027	1 017
Cadres	389	383
<b>TOTAL</b>	<b>1 416</b>	<b>1 400</b>

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 416 en 2021. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

- 8.24.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2021	2020
Impôts et taxes	-8 002	-8 550
Services extérieurs	-52 739	-50 543
Autres charges diverses	408	408
<b>TOTAL</b>	<b>-60 333</b>	<b>-58 685</b>

- 8.24.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2021	2020
<b>Amortissements :</b>	<b>-7 963</b>	<b>-7 961</b>
Immobilisations corporelles	-7 963	-7 961
<i>dont droits d'utilisation</i>	-1 577	-1 513
Immobilisations incorporelles	0	0
<b>Dépréciations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-7 963</b>	<b>-7 961</b>

## < 8.25 – COUT DU RISQUE

2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-6 744</b>	<b>6 322</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-422</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-5 694	5 278				-416
Titres au coût amorti	0	5				5
Engagements donnés	-1 050	1 039				-11
<b>Pertes attendues à terminaison (S2)</b>	<b>-31 408</b>	<b>14 187</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-17 221</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti	-29 029	12 603				-16 426
Prêts et créances clientèle au coût amorti						0
Titres au coût amorti						0
Engagements donnés	-2 379	1 584				-795
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-38 348</b>	<b>35 669</b>	<b>-10 346</b>	<b>-1 516</b>	<b>619</b>	<b>-13 922</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti			-142	0	0	-142
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-22 665	32 276	-9 922	-1 516	619	-1 208
Titres au coût amorti						0
Titres à la jv par capitaux propres			-282			-282
Engagements donnés	-15 683	3 393				-12 290
<b>TOTAL</b>	<b>-76 500</b>	<b>56 178</b>	<b>-10 346</b>	<b>-1 516</b>	<b>619</b>	<b>-31 565</b>

2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-5 616</b>	<b>5 078</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-538</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti	-1	1				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-4 656	4 071				-585
Titres au coût amorti	0	23				23
Engagements donnés	-959	983				24
<b>Pertes attendues à terminaison (S2)</b>	<b>-22 885</b>	<b>9 312</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13 573</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-20 647	8 609				-12 038
Titres au coût amorti						0
Engagements donnés	-2 238	703				-1 535
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-34 960</b>	<b>35 061</b>	<b>-10 021</b>	<b>-1 362</b>	<b>707</b>	<b>-10 575</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-29 961	32 045	-9 925	-1 362	707	-8 496
Titres au coût amorti						0
Titres à la jv par capitaux propres			-96			-96
Engagements donnés	-4 999	3 016				-1 983
<b>TOTAL</b>	<b>-63 461</b>	<b>49 451</b>	<b>-10 021</b>	<b>-1 362</b>	<b>707</b>	<b>-24 686</b>

## < 8.26 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2021	2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	-54	80
<i>MV de cession</i>	-70	-28
<i>PV de cession</i>	16	108
PV / MV sur titres consolidés cédés		0
<b>TOTAL</b>	<b>-54</b>	<b>80</b>

## < 8.27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

### - Décomposition de la charge d'impôt

	2021	2020
Charges d'impôt exigible	-38 392	-25 038
Charges d'impôt différé	9 513	2 156
Ajustement au titre des exercices antérieurs	89	1 240
<b>TOTAL</b>	<b>-28 790</b>	<b>-21 642</b>

### - Rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

	2021	2020
Taux d'impôt théorique	28,41%	32,02%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-1,64%	-1,62%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)		
Décalages permanents	0,12%	3,96%
Impact changement de taux sur impôts différés		
Autres	-1,29%	-4,48%
<b>TAUX D'IMPOT EFFECTIF</b>	<b>-25,60%</b>	<b>-29,89%</b>
<b>RESULTAT TAXABLE (1)</b>	<b>112 441</b>	<b>72 413</b>
<b>CHARGE D'IMPOT</b>	<b>-28 790</b>	<b>-21 642</b>

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

## NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

### < 9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

		Mouvements 2021	Mouvements 2020
<b>Ecarts de conversion</b>			
	Reclassement vers le résultat	0	0
	Autres mouvements	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluation des actifs financiers à la JVCP</b>			
	Reclassement vers le résultat	0	0
	Autres mouvements	5 195	29 324
	<b>Sous-total</b>	<b>5 195</b>	<b>29 324</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>			
	Reclassement vers le résultat	0	0
	Autres mouvements	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluation des immobilisations</b>		0	0
<b>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</b>		0	0
<b>Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE</b>		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>5 195</b>	<b>29 324</b>

### < 9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	2021			2020		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion						
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	5 735	-177	5 558	30 255	-931	29 324
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Réévaluation des immobilisations						
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-490	127	-363			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE						
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX</b>	<b>5 245</b>	<b>-50</b>	<b>5 195</b>	<b>30 255</b>	<b>-931</b>	<b>29 324</b>

## NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

### < 10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

	2021	2020
<b>ACTIF</b>		
Actifs à la juste valeur par résultat	1 250	1 366
Actifs financiers à la JVCP	1 060	1 060
Actifs financiers au coût amorti	2 244 682	2 244 656
<i>dont comptes ordinaires</i>	302 932	399 583
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	0	0
<b>PASSIF</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	2 306 083	2 030 560
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	1 250	1 366
Dettes envers la clientèle	400 345	400 345
Dettes représentées par un titre	260 300	260 300
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Intérêts reçus	18 527	14 597
Intérêts versés	-24 003	-24 006
Commissions reçues	60 629	55 565
Commissions versées	-11 554	-3 670
Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	44 035	2 173
Autres produits et charges	-243	-173
<b>PNB</b>	<b>87 002</b>	<b>44 486</b>
Frais généraux	-33 524	-27 670
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie donnés	401 391	409 417
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

### < 10.2 – JUSTE VALEUR

#### - Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2021. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

	2021					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>20 866 703</b>	<b>19 081 479</b>	<b>1 329 823</b>	<b>22 547</b>	<b>4 594 814</b>	<b>16 249 342</b>
Prêts et créances sur Ets de crédit	4 170 824	3 509 496	205 927	0	3 715 423	455 401
Prêts et créances à la clientèle	15 793 941	14 677 301	1 116 640	0	0	15 793 941
Titres	901 938	894 682	7 256	22 547	879 391	0
<b>Passifs</b>	<b>19 440 221</b>	<b>18 629 109</b>	<b>811 113</b>	<b>0</b>	<b>2 625 527</b>	<b>16 814 694</b>
Dettes envers les Ets de crédit	2 362 961	2 352 432	10 530		2 362 961	0
Dettes envers la clientèle	15 114 234	14 348 330	765 904			15 114 234
Dettes représentées par un titre	1 963 026	1 928 347	34 679		262 566	1 700 460
Dettes subordonnées			0			

	2020					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>20 141 258</b>	<b>18 392 265</b>	<b>1 748 993</b>	<b>44 788</b>	<b>4 706 755</b>	<b>15 389 715</b>
Prêts et créances sur Ets de crédit	3 853 586	3 603 413	250 173	0	3 815 421	38 165
Prêts et créances à la clientèle	15 351 550	13 887 889	1 463 661	0	0	15 351 550
Titres	936 122	900 963	35 159	44 788	891 334	0
<b>Passifs</b>	<b>18 852 381</b>	<b>17 817 714</b>	<b>1 134 667</b>	<b>0</b>	<b>237 648</b>	<b>18 714 733</b>
Dettes envers les Ets de crédit	2 231 093	2 263 995	67 098	0	0	2 331 093
Dettes envers la clientèle	14 410 147	13 410 395	999 752	0	0	14 410 147
Dettes représentées par un titre	2 211 141	2 143 324	67 817	0	237 648	1 973 493
Dettes subordonnées			0			

### < 10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)

La nouvelle norme IFRS 9, complétée par la norme IFRS 13, précise la nécessité de mesurer le risque de contrepartie d'un produit dérivé à sa juste valeur via une CVA et une DVA.

Les calculs réalisés par le CMO conduisent à des résultats non significatifs, qui n'entraînent pas d'impact sur les résultats du Groupe.

### < 10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 274 K€ HT pour l'exercice 2021, dont 185 K€ HT au titre du contrôle légal des comptes.

## < 10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO la rémunération suivante :

- Rémunération des parts sociales : 2 226 K€.

## < 10.6 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

### **Contexte Ukraine – Russie**

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie afin de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Océan est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues. En tant qu'établissement de crédit, le Groupe Crédit Mutuel Océan est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Les impacts comptables et prudentiels de cette situation nouvelle ne pourront être évalués qu'ultérieurement, à la lumière des évolutions géopolitiques et leurs incidences sur l'économie.

La crise ukrainienne pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire. Le Groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux. Les effets sur la marge d'intérêt dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne réglementée. En tout état de cause, les premières analyses possibles de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du Groupe à absorber les effets sans difficulté.

Enfin, comme en pareille situation, lorsque la crise Covid-19 est apparue, cette nouvelle épreuve nous renvoie à nos fondamentaux stratégiques :

- notre raison d'être : « S'engager durablement à vos côtés »
- et nos valeurs : « L'Humain, la Confiance et la Responsabilité ».

*En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :*

**CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN**  
*Direction Financière - Service Comptabilités*  
*34, rue Léandre Merlet*  
*B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex*

**mazars**

61 rue Henri Regnault  
92400 COURBEVOIE



Tour Eqho  
2, rue Gambetta  
92066 Paris-la-Défense cedex

## Crédit Mutuel Océan

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

#### MAZARS

61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE

Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes A Directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153

#### KPMG

Tour Eqho - 2, rue Gambetta - 92066 Paris-La Défense

Tél : +33 (0) 2 23 46 34 00 - Fax : +33 (0) 2 23 46 34 59

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Capital de 5 497 100 Euros – RCS NANTERRE 775 726 417

## **Groupe Crédit Mutuel Océan**

Association Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

RCS La-Roche-sur-Yon 786 444 463

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la Fédération du Crédit Mutuel Océan,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Océan relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Votre Groupe constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 5.1.8 et 8.7 de l'annexe). Dans le contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie du Covid-19 et par l'absence de situation historique comparable, les modalités de calcul des dépréciations et provisions ont nécessité un certain nombre d'adaptations telles que précisées dans la note 2.1 – Faits marquants. Ces dépréciations et provisions pour pertes attendues sont complétées par des dotations sur base sectorielle. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (note 5.1.1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

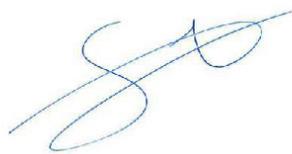
### Les Commissaires aux comptes

Mazars

Rennes et Courbevoie, le 3 mai 2022



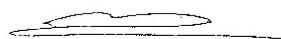
Pierre MASIERI



Ludovic SEVESTRE

KPMG AUDIT FS 1

Paris la Défense et Rennes, le 3 mai 2022



Arnaud BOURDEILLE



Arnaud FROMONT

## LES FONDAMENTAUX DU PLAN STRATÉGIQUE

### UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE :

« **S'ENGAGER DURABLEMENT AUX CÔTÉS DE TOUS** »

2021 a marqué le lancement du nouveau plan à moyen terme du groupe Crédit Mutuel Océan :

**Ensemble, construisons demain...**

Un plan qui dessine la feuille de route de l'entreprise pour les 7 prochaines années.



À l'heure où certains groupes bancaires décident de fermer des points de vente, le Crédit Mutuel Océan tient à renforcer le lien humain **en maintenant ses agences et ses effectifs à proximité de ses clients et sociétaires**. Dans un milieu bancaire qui se complexifie, la place de l'humain sera donc renforcée pour répondre à leurs besoins de conseils et d'accompagnement. **Plus de 100 nouveaux collaborateurs ont été d'ailleurs recrutés en 2021** dans les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

## LES DÉFIS À RELEVER D'ICI 2027

Le groupe Crédit Mutuel Océan s'est fixé trois défis à relever tournés vers une finalité : **la satisfaction du client**.

### > LE DÉFI DE L'UTILITÉ

Être utile, c'est se mettre réellement à la place du client pour satisfaire pleinement ses attentes.

Nos axes de travail consisteront à :

- **développer des offres toujours plus utiles** en coconstruisant avec les clients ;
- **revisiter la gamme de produits et de services** pour offrir, à chaque typologie de clientèle, une offre claire, pertinente, proposée au juste prix ;
- **offrir le meilleur du digital** en poursuivant les performances technologiques et rendre encore plus simples et intuitives les interactions avec la banque.



## > LE DÉFI DE LA PROXIMITÉ

Aujourd'hui, chaque client dispose, près de chez lui, d'un conseiller personnel joignable par tous les canaux de communication. Chaque conseiller s'engage à offrir une relation bancaire de qualité.



Nos axes de travail consisteront à :

- **offrir le meilleur de l'humain** en maintenant les collaborateurs au plus près des clients pour apporter de la réactivité et un niveau de conseil et d'expertise accessible à tous ;
- **imaginer des expériences qualitatives uniques pour les clients et sociétaires** en s'appuyant sur les administrateurs du Crédit Mutuel Océan. Leur proximité, leur écoute sont primordiales pour mieux comprendre et mieux appréhender les spécificités des territoires, et ainsi apporter les réponses les plus justes ;
- **collaborer avec les partenaires locaux** pour développer des offres de service à valeur ajoutée pour le client final.

## > LE DÉFI DE LA PERFORMANCE

La responsabilité du Crédit Mutuel Océan est de protéger son modèle mutualiste, de le rendre plus fort. Le Crédit Mutuel Océan œuvre au développement du territoire en poursuivant sa logique de solidité financière au seul service de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.



Nos axes de travail consisteront à :

- **apporter un soin tout particulier** à l'accompagnement des clients-sociétaires, **grâce à une écoute active et à une anticipation des besoins** ;
- **renforcer encore l'exigence de sécurité** quant à la protection des données ;
- **accompagner 100 % des collaborateurs et administrateurs** dans les évolutions des métiers de la banque pour développer le savoir-faire et les compétences de chacun et ainsi répondre au mieux aux besoins des sociétaires et clients.

# Crédit Mutuel

Océan